
ASSEMBLÉE NATIONALE

CENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

QUATRIÈME SESSION

Projet de loi 202
(PRIVÉ)

Loi concernant la Coopérative Agricole du Bas St-Laurent

Première lecture



Présenté par
M. Léopold Marquis

Éditeur officiel du Québec

1983

Projet de loi 202

(PRIVÉE)

Loi concernant la Coopérative Agricole du Bas St-Laurent

ATTENDU que la Société Coopérative Agricole de Ste-Cécile-du-Bic a été constituée en 1928 en vertu de la Loi des sociétés coopératives agricoles (Statuts refondus, 1925, chapitre 57) et qu'elle est régie par la Loi sur les sociétés coopératives agricoles (L.R.Q., chapitre S-24);

Que son nom a été changé, en 1966, en celui de Coopérative Agricole du Bas St-Laurent;

Qu'elle désire changer son nom et adopter une identification commerciale plus appropriée à ses activités nationales et internationales;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le nom de la Coopérative Agricole du Bas St-Laurent est changé en celui de «Purdel Coopérative agro-alimentaire».

2. Ce changement de nom n'apporte pas de modification aux droits et obligations de la Coopérative Agricole du Bas St-Laurent et les procédures qui auraient pu être commencées ou continuées par ou contre cette coopérative sous son premier ou second nom peuvent l'être par ou contre elle sous son nouveau nom sans reprise d'instance.

3. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.